

PV AD - comptes 2025 - Projet

mercredi 25 mars 2026 • 19:30 - 20:30 | Bulle | Assemblée des délégués

1 Ouverture, accueil et contrôle des présences

Le Préfet de la Gruyère Vincent Bosson ouvre la séance à 19h30. Il salue les personnes présentes, les invité.e.s en leurs titres et fonctions.

Le Préfet de la Gruyère relève la participation de 23 communes sur les 25 membres d'Option Gruyère, ce qui représente 120 voix. La majorité est donc fixée à 61 voix. Il constate ainsi que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle est apte à prendre ses décisions.

Présences:

Président de l'assemblée et Préfet de la Gruyère: Vincent Bosson

Délégués communaux:

- Bas-Intyamon: Anne-Marie Seydoux
- Botterens: Yanaelle Sciboz
- Broc: Suzanna Sciboz
- Bulle: David Seydoux
- Châtel-sur-Montsalvens: Agnès Chatelan
- Corbières: Christine Borcard
- Crésuz: Carole Pythoud
- Echarlens: Antoine Bonvin
- **Grandvillard: excusée**
- Gruyères: Justine Catillaz
- Hauteville: Dominique Schouwey
- Haut-Intyamon: Karine Beaud-Ropraz
- Jaun: Tanja Buchs
- Marsens: Gillian Simpson
- Morlon: Laura Pasquier
- Le Pâquier: Laurence Corminboeuf
- **Pont-en-Ogoz: excusée**
- Pont-la-Ville: Valérie Bapst
- Riaz: Anne Favre-Morand
- La Roche: Thierry Moret
- Sâles: Isabelle Seydoux
- Sorens: Guillaume Chassot
- Val-de-Charmey: Gabriella Richo
- Vaulruz: Claude Bovigny
- Vuadens: Emmanuel Romanens

Comité:

- Marie-France Roth Pasquier
- Patrick Audemars
- **Nicolas Wyssmueller (excusé)**
- **Kirthana Wickramasingam (excusée)**
- **Jean-François Suys (excusé)**

- Pierre Justin Morard
- Stéphane Baechler
- Boris Fringeli
- **Christophe Revaz (excusé)**

Commission Culture:

- **Nicolas Wyssmueller (excusé)**
- Isabelle Sudan
- **Serge Castella (excusé)**
- **Emmanuel Dayer (excusé)**
- **Mélanie Rouiller (excusée)**
- **Serge Rossier (excusé)**

Commission Enfance & Jeunesse:

- Marie-France Roth Pasquier
- Patrick Audemars
- Guillaume Chassot
- **Pascal Pernet, excusé**
- **Thérèse Anatrà Luchinger, excusée**
- **Jérémy Guillaume, excusé**
- **Brian Hofer, excusé**

Commission financière:

- Christian Grandjean
- Frédéric Pochon
- **Karine Kilchoer, excusée**
- Maxime Pasquier

Invités:

- Rute Ruaz, chargée de projets Option Gruyère
- Jean Godel, coordinateur Option Gruyère

Monsieur le Préfet constate que les délégué.e.s ont reçu la convocation adressée dans le délai statutaire et accompagnée des comptes 2025 et de leurs commentaires ainsi que du Rapport d'activité 2025. La convocation a également paru dans la *Feuille officielle* du 27 février 2026, complétée par un *erratum* dans la FO du 20 mars 2026 à la suite d'un changement du lieu de l'assemblée.

2 Nomination des scrutateurstrices

M. le Préfet nomme deux scrutateurs.ices en les personnes de

- Mme Laura Pasquier (Morlon)
- M. Guillaume Chassot (Sorens)

3 Approbation du PV de l'AD du 12 novembre 2025

La lecture du PV n'est pas demandée et aucune remarque n'est formulée.

Le PV de l'Assemblée des délégués du 12 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.e



4 Rapport d'activité 2025

4.1 Présentation

M. le Préfet passe la parole à Marie-France Roth Pasquier, présidente d'Option Gruyère, pour un mot d'introduction.

MF Roth Pasquier: Option Gruyère termine la législature avec un premier exercice déficitaire, celui de 2025, qui affiche un léger excédent de dépenses de 2661 francs, soit 0,35% des charges. Loin d'une dérive dépensière, il faut y voir la croissance d'une belle enfant née il y a 4 ans, qui a depuis bien grandi et dont les habits budgétaires sont désormais trop petits. Malgré la situation délicate des communes, il faudra tout faire pour lui en trouver de plus grands... Et ceci dès cet automne.

En 4 années d'existence, Option Gruyère a apporté à notre population de réelles et importantes améliorations. Cela montre que le district est conscient de son devoir d'amélioration de notre qualité de vie. Mais il faut s'en donner les moyens. Vous avez pu voir dans le Rapport d'activité et les comptes 2025 que la situation budgétaire d'origine, censée ne durer que la première année avec ses 10 francs par habitant, a atteint ses limites. D'autant que la rétrocession CO2, ce «cadeau de naissance» de 520'000 francs, sera épuisée à la fin de cette année.

Au moment où la nouvelle Loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles a été adoptée par le Grand Conseil, la Gruyère ne doit pas se reposer sur ses lauriers de pionnière. Car l'autre pôle économique qu'est la Sarine s'est récemment constituée à son tour en région culturelle, avec des moyens autrement plus importants à la clé - jusqu'à 67 francs 50 par habitant dans le Grand Fribourg ! Sans aller jusque-là bien sûr, si la Gruyère veut capter les moyens financiers supplémentaires dont le Grand Conseil a doté la nouvelle loi, elle devra y mettre du sien.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, nous devons nous assurer que les subventions communales soutiennent équitablement tous les parents qui placent leurs enfants dans des structures d'accueil extrafamilial de jour. Option Gruyère a un rôle important d'harmonisation des pratiques à jouer. Elle devra sans doute proposer une simplification du processus de calcul des revenus déterminants des parents, simplification qu'appellent de leurs vœux tant les familles que les crèches, voire les communes elles-mêmes.

Ce sera à nous d'aller vous trouver, vous ou vos successeurs, pour expliquer le rôle de la dernière-née des associations intercommunales du district : offrir à la population gruérienne des prestations qui répondent à ses attentes, dans nos 2 domaines d'activité que sont la culture d'un côté, l'enfance et la jeunesse de l'autre. Avec le Bureau d'Option Gruyère, nous ferons donc le tour des communes dès ce printemps, secteur par secteur, pour vous présenter notre projet.

Et puis le 19 juin à Albeuve, à l'occasion de l'une des représentations du spectacle *1876 - l'Incendie* (que nous avons d'ailleurs soutenu), Option Gruyère accueillera l'un des 2 rendez-vous annuels de l'Observatoire romand de la culture, en partenariat avec le Service de la culture de l'Etat, en présence de la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonens et de nombreux invités de tout le canton. Le thème de la soirée tournera autour des pratiques culturelles amateurs, une spécialité gruérienne si j'ose dire, tant le district a prouvé son savoir-faire dans l'organisation de grands spectacles populaires.

Alors, Mesdames et Messieurs les délégué.e.s, arrivés au terme de cette législature et quand je vois le chemin parcouru par Option Gruyère depuis les premières réflexions de Patrice Borcard, je tiens à vous remercier pour votre soutien critique, mais solide depuis 2022. Il a certes fallu parfois vous convaincre, mais vous avez compris l'intérêt de cet « outil » entre vos mains. Car en matière de culture, d'enfance et de jeunesse, il y a encore tant à faire au service des Gruériennes et des Gruériens.

Alors je compte sur vous pour transmettre votre confiance à vos successeurs et, pour celles et ceux qui ont été réélu.e.s, pour confirmer l'engagement de vos communes envers Option Gruyère.

M. le préfet donne ensuite la parole à Jean Godel:

Jean Godel revient sur 3 points du rapport pour y apporter des compléments d'information.

1. Casino

Il faut se rendre à l'évidence : nous laissons tomber ! A regret. Car l'inégalité de traitement dénoncée dès 2009 par les députés bullois d'alors Raoul Girard et Yves Menoud n'aura jamais été corrigée. Songez qu'un an auparavant, en 2008, l'Association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg (devenue Coriolis Infrastructures) avait perçu pas moins de 1,8 million de francs du casino Barrière... Dès 2023, nous avons sollicité de l'Etat qu'il fasse son travail. Car en 2010, après l'intervention des deux députés bullois, il avait conclu avec la maison de jeu de Granges-Paccot une seconde convention en faveur des six autres districts, totalement inopérante celle-là puisqu'elle ne leur a rapporté que des miettes, et encore, durant deux ans seulement (à peine 150'000 francs en tout pour la Saison culturelle CO2 ; plus rien depuis 2012...).

A la suite de notre demande de 2023, et après de longs mois de silence, le Conseil d'Etat a timidement étudié la question pour conclure un peu hâtivement que c'était aux districts eux-mêmes de faire la démarche... Nous avons alors consulté la Commission fédérale des maisons de jeu. Et c'est là que nous avons compris que les jeux étaient faits, parce que rien ne va plus vraiment dans le modèle économique des casinos terrestres, fortement concurrencés par les casinos en ligne. Il faut le dire clairement : nous n'avons plus aucune chance de signer une nouvelle convention sur le modèle de celle dont bénéficie le Grand Fribourg. Car le deal prévu par la Confédération au tournant du millénaire pour faire accepter aux populations l'implantation de casinos, interdits en Suisse jusque-là, coûte désormais bien trop cher aux maisons de jeu au vu de leurs revenus en baisse - par comparaison, l'an dernier, Coriolis infrastructures a touché moins de 800'000,00 francs du casino de Granges-Paccot. Et la tendance est toujours à la baisse. Pour notre part, après avoir informé nos députés de cet échec, le dossier est désormais clos. Mais l'inégalité de traitement demeure...

2. Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) :

Option Gruyère a pris une part très active au processus de révision complète de l'actuelle Loi sur les affaires culturelles (LAC). Nous avons été associés à toutes les phases. Nous avons aussi envoyé au canton une prise de position déterminée dans le cadre de la consultation sur l'avant-projet de loi. Puis nous nous sommes investis pour informer les députés de la Gruyère des importants bénéfices à tirer de la nouvelle LEAC, mais aussi pour les avertir de ses enjeux financiers. Car le risque était grand de voir le canton promulguer une loi couvrant un bien plus large dispositif qu'aujourd'hui sans la doter des moyens financiers nécessaires. Ce qui aurait fatalement conduit à ce que les charges nouvelles incombent au final aux seules communes. En juin 2025, nous avons encore sollicité une rencontre avec le Club Culture du Grand Conseil pour une présentation de nos arguments et de ceux de différentes faïtières et collectivités publiques du canton.

Au final, l'automne dernier, la commission parlementaire a effectué un excellent travail en modifiant l'avant-projet de loi de manière à ce que l'Etat participe lui aussi à l'effort financier (pour rappel il doublera d'ici 2035 son fonds d'encouragement culturel). Cette version a été validée par le Grand Conseil en février dernier. C'est donc un grand succès.

Cela dit, si Option Gruyère a sans doute inspiré le modèle de région culturelle au législateur, où toutes les communes d'un bassin de population participent solidairement au financement des activités culturelles de toute la région, il ne faudrait pas se reposer sur nos lauriers. Car notre modèle est perfectible. Ainsi la Sarine s'est récemment dotée d'une région culturelle baptisée Arcia. Elle propose aux communes d'adhérer à différents modules complémentaires qui donnent chacun droit à des contreparties aux habitants des communes membres selon les montants alloués à la culture. Si le module de base est au prix de 5 francs par habitant, les communes du Grand Fribourg ont maintenu leur cotisation actuelle de 67fr.50 par habitant, en plus du financement de leurs propres sociétés locales. Ainsi, pour une commune de 3000 habitants comme Corminboeuf, cela représente un montant global de plus de 100 fr/hab pour la culture...

Bien sûr, le Grand Fribourg a de lourdes infrastructures à financer, plus nombreuses qu'ici. Mais la Gruyère ne peut pas en rester aux 8 francs par habitant actuellement versés pour la culture. Sinon le risque serait grand de voir la Sarine continuer de capter l'essentiel des moyens nouveaux mis à disposition par la LEAC, comme elle le fait aujourd'hui. L'Etat l'a dit : son financement des futurs catalogues d'encouragement des régions culturelles sera proportionnel au financement des régions elles-mêmes !

Cela ne fait aucun doute, même si cela doit encore être précisé par le Règlement d'exécution de la LEAC (le bien nommé REAC...), en consultation cet été.

3. Enfance&jeunesse : Réseau « Café structures - parlons accueil !»:

C'est notamment grâce à ces rencontres informelles instaurées par Option Gruyère, à l'initiative de Rute Ruaz, que nous avons mis au jour ce qui sera sans doute l'un de nos prochains grands chantiers : la centralisation du calcul des revenus déterminants des parents qui placent leurs enfants en accueil extrafamilial de jour (crèche ou mamans de jour). Pour rappel, Option Gruyère avait été instaurée notamment pour harmoniser les conditions de subventionnement des parents qui, avant cela, pouvaient souffrir d'un traitement différent d'une commune à l'autre. Grâce à notre règlement de subventionnement et aux conventions signées entre toutes les communes et toutes les structures d'accueil du district, les règles sont désormais uniformes.

Reste à les appliquer de la même manière partout... Or il faut bien admettre que ce n'est pas toujours le cas. Ma collègue et notre vice-président Patrick Audemars sont bien placés pour le savoir, eux qui sont souvent sollicités par les crèches, les communes ou les familles pour interpréter telle ou telle situation particulière...

Un autre problème est que les crèches qui, en Gruyère, se chargent aujourd'hui du calcul de ces revenus déterminants, contestent de plus en plus cette répartition des tâches qu'elles estiment non conforme à l'esprit de la Loi cantonale sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE): selon elles, c'est en effet le rôle des communes. S'ajoutent à cela des questions liées à la protection des données, tant il est vrai que la nouvelle loi en la matière instaure de nouveaux standards, bien plus exigeants.

Bref, nous en sommes pour l'instant au stade du diagnostic. Mais des solutions pragmatiques et équilibrées devront être trouvées. L'une d'elles pourrait consister en la centralisation, à Option Gruyère, de ce calcul des revenus déterminants. Mais avec quel financement ? Via un transfert des communes ? Avec une participation des crèches ? L'aide d'un logiciel à créer pour rationaliser les procédures ? Tout reste pour l'instant ouvert et nous reviendrons dès que possible avec des propositions.

Pas de remarque ni question des délégué.e.s

4.2 Approbation par les délégué.e.s

Le Rapport d'activité 2025 d'Option Gruyère est accepté à l'unanimité, sans abstention, par les Délégué.e.s.



5 Comptes 2025

5.1 Présentation

M. le Préfet passe la parole à **Jean Godel** qui revient sur 3 points:

- **3290.3158.00 : Plateforme "Bulle de culture"**: c'est là un bon exemple de l'absence de marge de manœuvre dans nos premiers budgets, en cas d'opportunité de concrétisation de l'un ou l'autre de nos buts statutaires. Pour rappel, parmi ces derniers, nous devons, je cite, « *veiller à la coordination des activités des différentes associations ou collectivités publiques actives dans nos 2 domaines* » ou encore « *coordonner la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements* ». Or, en 2025, nous avons eu la proposition de lancer le projet d'**API** entre notre agenda culturel régional *Bulle de culture* et l'agenda cantonal *InSitu*, avec lequel nous collaborons (**API** : c'est donc un logiciel qui permet aux organisateurs culturels de ne faire qu'une seule inscription de leurs événements sur InSitu et de les voir ensuite chargés automatiquement et gratuitement sur Bulle de culture). Cette API a été créée par Format-Z, notre développeur web bullois. A la clé, plus de simplicité et de visibilité pour les organisateurs, et pour nous, plus besoin de valider les événements sur Bulle de culture, ce qui nous occupait chaque jour alors que cela ne fait pas partie de nos missions de base. Cette amélioration a été rendue possible, avec l'aval du comité, aussi parce que nous avons encore bénéficié de non-dépenses ailleurs dans le budget 2025. Mais dès le budget 2027, afin de respecter les règles

budgetaires, nous prévoyons un montant pour de tels projets, histoire de disposer d'une certaine marge de manœuvre. Tout cela nous rappelle surtout que depuis 2022, Option Gruyère se déploie sur la base d'un budget prévu avec 10 francs par habitant **la première année**, comme indiqué dans ses statuts. Or, en réalité, les missions qui nous sont assignées par les communes nécessitent des moyens complémentaires. Cela fera partie de la nouvelle équation à trouver pour le budget 2027, le premier sans plus de réserve liée à la rétrocession CO2.

- **3290.3706.02 : Projet cantonal guichet coordonné** : là encore, le canton a lancé ce projet de guichet unique. Aucun budget n'était prévu de notre côté, mais nous avons décidé d'en être quand même, pour le bien de nos porteurs de projets, à qui ce guichet simplifie vraiment la vie. En d'autres termes, il ne fallait pas rater le train...
- **3290.3706.10 : Soutiens culture extraordinaires** : comme vous avez pu le voir, il y a là un important dépassement de budget (de 19'000,00 francs). Cela n'a rien à voir avec une mauvaise gestion ou une trop grande prodigalité de notre Commission culture. C'est même tout le contraire puisque cette dernière a refusé près d'une demande sur deux l'an dernier. En fait, 2 constats doivent être faits : **En premier lieu**, la Gruyère imagine toujours plus de grands projets liés à son histoire, à son patrimoine ou à la longévité de certaines de ses institutions culturelles. C'est les 150 ans de l'incendie d'Albeuve en juin prochain (un projet auquel nous avons alloué 10'000,00 francs, le plus grand soutien extraordinaire jamais alloué par OG). C'était le spectacle en plein air pour les 125 ans de La Lyre de La Roche en 2024. Ça sera les 75 ans de la mort de l'Abbé Bovet l'année prochaine à la Salle CO2 ou encore la prochaine Poya d'Estavannens, en 2028, à l'occasion des 100 ans de l'Association gruérienne pour le costume et les coutumes. Sans nous, pas de soutien du canton ni de la Loterie romande - ou alors bien moindre. **Deuxième constat**, d'anciennes institutions gruériennes, qui fonctionnaient jusque-là principalement sur le bénévolat, s'essoufflent. Notamment le centre culturel Ebullition, qui fête cette année ses 35 ans. Or, avec les nouvelles exigences administratives et de sécurité dans le milieu, mais aussi le nouveau modèle économique des salles de concerts et les exigences des groupes de musiciens à l'ère du streaming, le bénévolat n'est plus tenable. La Ville de Bulle, qui soutient Ebullition depuis le début, et Option Gruyère ont été appelés au secours en décembre dernier par une équipe au bord de l'implosion (pour info, le seul comité de 15 personnes a enregistré pas moins de 5 burn-out et épuisements ces 4 dernières années et fait actuellement face à de grands défis administratifs avec le changement d'affectation exigé par les autorités). Malgré toutes leurs démarches pour redresser la barre et renouveler leur modèle économique (ce qui a d'ailleurs en grande partie porté ses fruits), il leur fallait un coup de main pour sortir la tête de l'eau en termes de ressources humaines. Ce que la Ville de Bulle et OG ont décidé de faire en leur octroyant des fonds supplémentaires, après d'intenses échanges. Bulle est ainsi passée de 95'000,00 à 100'000,00 francs par an, Option Gruyère de 5000,00 à 20'000,00. Là encore, nous l'avons fait en accord avec le comité, ceci au service d'une institution éminemment régionale, puisqu'elle accueille des jeunes de toute la Gruyère, autant dans son staff que dans son public.
- Au final donc, les comptes 2025 se soldent par un excédent de dépenses de **2661 fr. 52** pour un total de charges de **771'076 fr. 75**, soit un dépassement de 0,35%. Ce déficit est imputé au capital propre qui passe ainsi de **210'365 fr. 14** au 1er janvier 2025 à **207'703 fr. 62** un an plus tard.

5.2 Rapport de la Commission financière

Le rapporteur de la Commission financière, **Christian Grandjean**, prend la parole:

Comptes 2025

Les documents «compte de fonctionnement/bilan/plan financier» ont été remis aux membres de la Commission financière le 30 janvier 2026; 2 corrections ultérieures ayant été apportées au chapitre «Culture», un exemplaire définitif est remis aux membres présents en ouverture de séance. Suite à la présentation du «compte 2025» par l'Administration d'Option Gruyère, aux commentaires que cette dernière a préparés à l'attention de l'Assemblée des délégués et aux explications fournies, notre Commission se limite aux quelques constatations suivantes :

Produits : ceux-ci sont inférieurs de Fr. 5'000.- à la prévision, aucune recette liée à du «sponsoring ou mécénat» n'ayant été enregistrée

Charges: les dépenses liées à l'Administration générale sont parfaitement maîtrisées; en effet, après prise en considération, tant au budget qu'aux comptes, de l'imputation de l'acquisition d'un logiciel au chapitre «culture», celles-ci restent inférieures de 3,4% à la prévision. Avec l'aval du Comité de Direction d'Option Gruyère et le préavis favorable de sa Commission financière, les charges relatives au domaine de la «culture» sont de 6,25% supérieures au budget établi; ce dépassement est justifié par le coût du transfert de l'agenda culturel «Bulle de culture» sur la plateforme «In Situ», par l'acquisition du logiciel nécessaire à cette migration et, essentiellement, par le soutien apporté à la situation d'urgence de l'Association Ebullition. La décision d'engager ces dépenses a été facilitée par la diminution d'environ 1/3 des engagements financiers au chapitre de la «petite enfance et jeunesse»

Résultat: tenant compte des faits précités, l'exercice 2025 clôture sur un léger déficit de Fr. 2'661.52, lequel est imputé au capital propre ; ainsi, ce dernier passe de Fr. 210'365.14 au 1er janvier 2025 à Fr. 207'703.62 à la clôture de l'exercice, soit une diminution conforme au résultat du compte de fonctionnement

Rapport de l'organe de révision : la Commission financière a pris connaissance des rapports, «général et détaillé», établis par la Fiduciaire Ruffieux SA le 9 mars 2026 sur la base de leur révision effectuée en date des 23 et 24 février 2026; il n'en résulte aucune remarque particulière ou recommandation ainsi que la confirmation d'une application conforme du «système de contrôle interne» et enfin, la proposition d'approbation des comptes 2025. Sur la base de ces constatations, **la Commission financière vous recommande d'approuver les comptes 2025 tels qu'ils vous ont été présentés et d'en donner décharge au Comité de Direction et à l'Administration.**

Projection financière 2027 - 2030: dans son rapport du 7 octobre 2025 relatif à la présentation du budget 2026, notre Commission relevait, qu'après le prélèvement prévu à la réserve «rétrocession CO2» pour dit exercice, cette dernière serait épuisée. Dès lors, si l'on veut garantir à Option Gruyère de pouvoir remplir les nombreuses et importantes tâches qui lui sont assignées dans les dispositions statutaires ainsi qu'apporter le soutien nécessaire à révolution culturelle régionale dans les années futures, un financement approprié devra lui être accordé. Celui-ci passera inmanquablement, et dès 2027, par une adaptation de la contribution par habitant des communes membres, adaptation dont le niveau dépendra des contributions que les diverses régions du canton pourront espérer recevoir suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles «LEAC»; avis aux acteurs politiques.

Pour conclure, au terme de cette législature 2021-2026 qui a vu l'envol d'Option Gruyère, la Commission financière tient à souligner l'esprit constructif et la transparence qui ont prévalu dans toutes ses relations avec l'Administration de l'Association; elle relève la disponibilité, l'engagement passionné et le professionnalisme de Jean Godel et Rute Ruaz en leur adressant de sincères remerciements.

5.3 Approbation par les déléguées

Questions des délégué.e.s:

- **Carole Pythoud** (Crésuz) demande si la collaboration avec InSitu apporte une économie financière. Jean Godel répond que ce ne sera pas le cas tant qu'OG garde la main sur le site "Bulle de culture", puisqu'elle doit assumer les frais de webmestrie (environ 4000.- par an). En revanche, il y a un économie en termes de temps vu qu'OG n'a plus à gérer les inscriptions au quotidien. Mais à terme, il faut se poser la question de savoir si c'est bien le rôle d'OG de posséder et gérer un agenda culturel régional sachant qu'il y a un agenda culturel cantonal qui fait cela très bien et dont c'est le cœur de métier. Cela ne signifierait pas pour autant la fin de Bulle de culture, car ce site est désormais bien connu en Gruyère. Il pourrait simplement cohabiter avec InSitu, mais géré par InSitu.
- **Carole Pythoud** se demande encore si c'est bien à Option Gruyère de venir en aide à Ebullition, qu'elle considère comme une institution privée, pour l'aider à surmonter sa sous-dotation en personnel. Jean Godel précise qu'Ebullition est une association à but culturel sans but lucratif, soutenue principalement par Bulle. Il se réfère aussi aux constats faits lors des Assises cantonales des musiques actuelles, le 10 janvier 2026 à Fribourg: parmi les 5 salles de concerts cantonales

dénommées "High Five" (Fri-Son, Bad Bonn, le Nouveau Monde, la Spirale et Ebullition), cette dernière dispose de 1,5 EPT pour une centaine de soirées organisées par an tandis que Fri-Son, pour un nombre semblable de soirées, dispose de plus de 8 EPT. Il souligne les efforts concluants d'Ebullition pour faire venir une nouvelle clientèle, mais cela permet juste d'équilibrer les comptes, pas d'engager plus de monde. Il témoigne d'un épuisement important de l'équipe en place et appelle les délégué.e.s à considérer Ebullition comme une institution régionale irremplaçable. Et le soutien de la région devrait permettre de capter des financements complémentaires du canton et de la Loterie romande. Ce soutien d'OG est pensé pour être pérenne, sans cela l'institution risque de replonger.

- **Dominique Schouwey** (Hauteville) demande s'il existe des compétences financières du comité qui le limite dans ces attributions financières. Jean Godel précise que les statuts ne prévoient pas de limite. **NB:** à l'issue de l'Assemblée des délégués, Christian Grandjean précise que cette question est bel et bien prévue par le Règlement des finances d'Option Gruyère, lequel fixe la limite à 30'000,00 francs pour les nouvelles décisions du comité.
- **Anne-Marie Seydoux** (Bas-Intyamou) demande s'il est logique de soutenir le projet de l'Incendie d'Albeuve alors que les promoteurs du projet ont sollicité par ailleurs les communes de la Gruyère. Membre du comité d'OG, mais aussi du comité d'organisation de l'événement, Boris Fringeli (Haut-Intyamou) précise que l'une des trois sociétés organisatrices est basée sur les deux communes de Haut- et Bas-Intyamou et que seules les 3 communes de l'Intyamou ont été sollicitées par les organisateurs. Jean Godel ajoute qu'on ne peut pas parler de "double subventionnement" car la loi sur la culture, actuelle comme future, prévoit que les communes soutiennent les animations culturelles se déroulant sur leur territoire. C'est à ce titre que les 3 communes de l'Intyamou sont sollicitées. Quant à Option Gruyère, elle finance le projet au vu de son importance régionale, vu l'ambition affichée et l'impact dans toute la Gruyère.

Les délégué.e.s acceptent les comptes 2025 d'Option Gruyère à l'unanimité, sans abstention.



6 Commission Culture

6.1 Point de situation

Le Préfet passe la parole à **Jean Godel** qui fait le point sur la **Gouvernance de la Salle CO2**. Ce dossier lancé au début 2023 arrive dans sa phase finale. Le rapport des experts externes Thierry Luisier et Bernard Laurent a confirmé, en 2025, la validité du modèle de fondation, comme dans de nombreux autres théâtres romands tels Equilibre et Nuithonie, pour réunir sous un même toit l'ensemble des personnels dédiés à l'activité culturelle, technique et administrative de la Salle CO2. En février 2026, la Commission Salle CO2, présidée par le Préfet de la Gruyère et qui réunit les différents partenaires impliqués dans la gestion et le financement de cette infrastructure, a confirmé cette option. Il faut désormais rédiger les documents de base de cette future fondation, dont les statuts et le budget prévisionnel. Pour ce faire, les parties prenantes (à savoir le CO de la Gruyère, l'Association CO2 qui porte la Saison culturelle, et Option Gruyère) ont décidé de mandater une personne externe. OG reviendra vers les communes pour leur expliquer en détail ce projet parfaitement en phase avec les buts statutaires d'Option Gruyère. Enfin ce processus vise la neutralité des coûts grâce à des transferts de charges assumées aujourd'hui par différents acteurs pour les réunir sous cette future fondation.

7 Commission Enfance&Jeunesse

7.1 Point de situation

Le Préfet passe la parole à **Jean Godel** qui en profite pour lancer un nouvel appel aux communes et à leurs administrations afin qu'elles rappellent sur leurs sites internet et leurs bulletins communaux l'existence de la plateforme Option enfance et jeunesse qui répertorie toute l'offre pour les 0-25 ans en Gruyère, et ceci dans tous les domaines qui pourraient intéresser les familles : structures d'accueil, lieux publics en libre accès, conseil et soutien aux enfants, aux jeunes et aux parents ou encore sports et loisirs, entre autres. Pour les sports justement, bien peu de clubs sportifs se sont inscrits alors qu'ils sont nombreux.

Et de façon générale, il y a comme des « trous noirs » sur la carte, remarque-t-il : Vuadens, Le Pâquier, Hauteville, Pont-la-Ville, Gumefens, Echarlens ne présentent aucune offre alors qu'ils en regorgent ! Ce site est gratuit, il faut juste que les porteurs de ces offres les y inscrivent. Il est une mine d'or pour les familles d'ici ou celles qui arrivent de l'extérieur du district et qui cherchent des activités ou des ressources pour leurs enfants. Il invite les communes à saisir cette opportunité de rendre visible toute la richesse de leur vie sociale, culturelle et sportive ! Il précise à une déléguée qui le lui demande que ce n'est pas aux communes d'alimenter ce site, mais bien aux porteurs d'offres. OG demande simplement aux communes de leur faire connaître ce site et de les inciter à y inscrire leurs activités.

8 Divers

Christine Borcard (Corbières) demande à combien pourrait se monter la hausse de la contribution par habitant pour 2027. Jean Godel répond qu'une simulation a été faite et qu'une hausse de 2,00 francs par habitant suffirait à peine à compenser la fin de la rétrocession CO2, sachant que le budget 2026 prévoit déjà un déficit. Cela dit, en accord avec la Commission financière, OG envisage de demander ces 2 francs de plus pour 2027 et de puiser dans le capital de l'association pour équilibrer les comptes 2027. Mais dès 2028, cela ne suffira pas pour répondre aux besoins liés aux activités et aux buts statutaires d'Option Gruyère. Il précise que les statuts prévoient une contribution entre 10 et 20 francs par habitant. Au-delà, il faut procéder à leur modification.

Il n'y a plus de question. Monsieur le Préfet souligne que c'est la dernière Assemblée des délégué.e.s de la législature, celle qui a vu naître l'Option Gruyère. Il rappelle aux concerné.e.s que la prochaine AD, celle de constitution (donc brève), se déroulera le **jeudi 28 mai 2026 à 17h à l'aula du CO de Riaz**. Il remercie ses collègues du comité pour leur travail en faveur de la dernière-née des associations intercommunales du district. Plus personnellement, il remercie les élu.e.s communaux membres du comité et des diverses commissions et leur adresse toute sa gratitude pour le temps consacré aux citoyens et citoyennes de leurs communes ainsi que pour leur engagement dans leur mandat et les compétences larges mises au service de la collectivité. Il espère que celles et ceux qui achèvent ici leur mandat communal garderont de précieux souvenirs de cette expérience enrichissante et leur adresse ses meilleurs vœux de succès dans leurs nouveaux projets et défis respectifs. A celles et ceux qui poursuivent leur mandat, il adresse ses vœux les plus chaleureux de succès dans la poursuite de leurs fonctions.

Il clôt l'assemblée à 20h15 et invite tout le monde à partager le verre de l'amitié en leur souhaitant de belles fêtes de Pâques.